

MAIRIE DE NERVIEUX

GARDERIE PERISCOLAIRE : REGLEMENT 2018 - 2019

La garderie périscolaire est ouverte à tous les enfants fréquentant le R.P.I. NERVIEUX - MIZERIEUX.

FONCTIONNEMENT

20 1 8 - 0 5 4

1. Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi

- Matin : de 7 h 15 à 8 h 35
- Soir : de 16 h 15 à 18 h 30

Le vendredi

- Matin : de 7 h 15 à 8 h 35
- Soir : de 16 h 15 à 18 h 00

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'accueil des enfants en garderie se fera jusqu'à 8h30.

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le **respect de ces horaires**. En cas de non respect fréquent de ces horaires, les enfants concernés ne seront plus acceptés à la garderie.

Vous pouvez joindre, aux heures d'ouverture le personnel en charge de la garderie au numéro de téléphone suivant : 06 32 21 57 25.

2. Tarifs au 03/09/2018 :

- Permanent : **31 € par mois et par enfant** (à partir de 18 heures de présence mensuelle (mois civil))
- Occasionnel : **1,75 € de l'heure et par enfant** (toute heure commencée est due)

En cas de non respect des horaires, il vous sera facturé **5 euros de l'heure** (toute heure commencée est due) ; si vous réglez le forfait mensuel de 31 euros, les dépassements d'horaires vous seront facturés en sus.

3. Facturation :

- Une facture est établie en fin de chaque mois, par la Mairie, pour toutes les factures supérieures à 15 €. Pour toutes factures inférieures à 15 €, la facturation sera

reportée au mois suivant sauf en cas de déménagement et en fin d'année scolaire (ou fin d'année civile).

4. Paiement :

- ***Le paiement devra s'effectuer au Trésor Public – 1 Rue du Montal– 42110 FEURS.***
- ***Vous pouvez, toutefois, remettre les chèques en Mairie qui les transmettra au Trésor Public. Par contre, les règlements en espèces doivent être faits directement au Trésor Public.***

5. En cas de grève de **tous les enseignants** le service de garderie sera assuré uniquement pour les enfants dont les parents travaillent (de 7h15 à 18h30, sauf le vendredi jusqu'à 18h00. Il est bien entendu que ce service est assuré dans le cas où le personnel communal n'est pas gréviste.

Dans le cas où le personnel serait gréviste, un service minimum d'accueil sera mis en place uniquement durant la journée scolaire (soit de 8h45 à 16h15).

REGLEMENT INTERIEUR

- Les jeux sont achetés par la mairie. En cas de détérioration volontaire, le remplacement sera à la charge des parents
- Les parents doivent préciser à la responsable de la garderie, le nom de la personne qui doit récupérer l' (ou les) enfant(s).
- **La politesse est de rigueur. Toutes paroles déplacées, injures envers le personnel en charge de la garderie ou tout autre élève seront sanctionnées**
- Aucun objet susceptible de causer des nuisances auditives (MP3, DS ...) et pouvant porter atteinte à la sécurité d'autrui ne sera toléré. Il sera systématiquement confisqué et **rendu en fin d'année scolaire.**

Toute remarque ou réclamation doit être formulée directement auprès de la Mairie de NERVIEUX (04.77.28.12.09)